

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 16 JUIN 2020, À 18 H 30, PAR VISIOCONFÉRENCE À PARTIR DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Claude Corbeil, préfet suppléant, Ville de Saint-Hyacinthe;
Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformité avec le *Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.*

Sont également présents :

Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport;
M^e Magali Loisel, avocate et greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 26 mai 2020 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes payés numéro 01-06 (Administration générale), Partie 1, au 12 juin 2020 – Dépôt;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 02-06 (Administration et évaluation), Partie 2, au 12 juin 2020 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 03-06 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 12 juin 2020 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 04-06 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 12 juin 2020 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 08-06 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 12 juin 2020 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 09-06 (Prévention incendie), Partie 9, au 12 juin 2020 – Dépôt;
- 5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**
- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 500-5 – Ville de Saint-Hyacinthe;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Gestion électronique de documents – Progiciel Ultima – Contrat d’assistance technique et d’utilisation – Renouvellement 2020-2021 – Approbation;
 - 6-2 Comité d’analyse des mesures d’aide et du fonds microcrédit – Remplacement – Nomination – Approbation;
 - 6-3 Demande de subvention – Mesure d’aide au développement des entreprises d’économie sociale (MADEES) – Les Ateliers Transition inc. – Approbation;
 - 6-4 Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) – Congrès – Directeur à l’aménagement – Résolution – Abrogation;
 - 7- Clôture de la séance.
-

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 35.

Point 1- ORDRE DU JOUR – ADOPTION

Rés. CA 20-06-66

CONSIDÉRANT que conformément au 10^e alinéa de l'*Arrêté numéro 2020-004* de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 17 mars 2020 et adopté en vertu des articles 118 et 123 de la *Loi sur la santé publique* (chapitre S-2.2) concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 ordonné par le *Décret numéro 177-2020* daté du 13 mars 2020 et prolongé par les *Décrets numéros 222-2020* du 20 mars 2020, *388-2020* du 29 mars 2020, *418-2020* du 7 avril 2020, *460-2020* du 15 avril 2020, *478-2020* du 22 avril 2020, *483-2020* du 29 avril 2020, *501-2020* du 6 mai 2020, *509-2020* du 13 mai 2020, *531-2020* du 20 mai 2020, *544-2020* du 27 mai 2020, *572-2020* du 3 juin 2020 et *593-2020* du 10 juin 2020, les membres du comité administratif tiennent la présente séance par visioconférence.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d’approuver l'ordre du jour, tel que soumis,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 2- SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2020 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION

Rés. CA 20-06-67

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 26 mai 2020 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Afin de s'assurer que les mesures de distanciation physique adoptées par le gouvernement du Québec, les séances du comité administratif se tenant à huis clos, la période de questions se fait par courriel transmis avant midi la journée de la tenue de la séance du comité administratif et répondues pendant la période de questions.

À midi, le 16 juin 2020, aucune question n'avait été reçue.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-06 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 12 JUIN 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-06 (Administration générale), Partie 1, daté au 12 juin 2020, au montant de 162 465,79 \$ et 142 500 \$ pour le FLI/FLS, tel que soumis.

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-06 (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 12 JUIN 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-06 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 12 juin 2020, au montant de 38 788,84 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-06 (POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 12 JUIN 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-06 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie), Partie 3, daté au 12 juin 2020, au montant de 2 235,19 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-06 (TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 12 JUIN 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-06 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 12 juin 2020, au montant de 49 732,22 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-06 (SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 12 JUIN 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-06 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au 12 juin 2020, au montant de 5 280,39 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-06 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 12 JUIN 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-06 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 12 juin 2020, au montant de 4 998,51 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 500-5 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Rés. CA 20-06-68

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 15 juin 2020, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, par le biais de sa résolution numéro 20-352, a adopté le *Règlement numéro 500-5 modifiant le règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait à la protection des boisés situés en bordure de la rivière Yamaska, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 2 juin 2020 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 10 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le Règlement numéro 500-5 adopté par la Ville de Saint-Hyacinthe, lors de sa séance tenue le 15 juin 2020, par le biais de sa résolution numéro 20-352 et intitulé *Règlement numéro 500-5 modifiant le règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait à la protection des boisés situés en bordure de la rivière Yamaska, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation* est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement révisé* et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 GESTION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS – PROGICIEL ULTIMA – CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'UTILISATION – RENOUVELLEMENT 2020-2021 – APPROBATION

Rés. CA 20-06-69

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 9 février 2011, le conseil de la MRC des Maskoutains a procédé à l'acquisition du progiciel de gestion électronique de document Ultima, tel qu'il appert de la résolution numéro 11-02-50;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 14 juin 2017, le conseil de la MRC des Maskoutains a proposé aux municipalités de la Partie 2, intéressées à bénéficier du logiciel de gestion des archives Ultima à bénéficier dudit logiciel, tel qu'il appert de la résolution numéro 17-06-173;

CONSIDÉRANT le sous-alinéa a) de l'alinéa 6 du paragraphe 1 de l'article 938 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT la facture numéro 4455 concernant le coût du contrat d'assistance technique et d'utilisation du progiciel de gestion documentaire Ultima et datée du 27 mai 2020, ainsi que le projet de renouvellement du contrat d'assistance technique et d'utilisation déposés aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT que ce contrat d'une durée d'un an, soit du 13 juin 2020 au 12 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de le renouveler;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 9 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les termes et conditions du contrat d'assistance technique et d'utilisation du progiciel de gestion documentaire Ultima, de *Coginov inc.* (NEQ : 1160961562), pour la période allant du 13 juin 2020 au 12 juin 2021, pour la MRC des Maskoutains ainsi que pour les municipalités l'ayant acquis pour la gestion de leurs archives, tels que soumis; et

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 4455, datée du 27 mai 2020, de *Coginov inc.* (NEQ : 1160961562), concernant ce contrat d'assistance, et ce, au montant de 2 267 \$, plus les taxes applicables, qui inclut une somme de 700 \$, avant taxes, correspondant à la portion des municipalités participantes ayant acquis le logiciel pour la gestion de leurs archives; et

D'AUTORISER l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, madame Micheline Martel, à signer le contrat d'assistance technique 2020-2021 du progiciel de gestion documentaire Ultima pour et au nom de la MRC des Maskoutains; et

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **COMITÉ D'ANALYSE DES MESURES D'AIDE ET DU FONDS MICROCRÉDIT – REMPLACEMENT – NOMINATION – APPROBATION**

Rés. CA 20-06-70

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-06-180, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 13 juin 2018, à l'effet de désigné madame Marianne Beauregard, représentante du secteur Institution financière pour siéger au sein du comité d'analyse des mesures d'aide des dossiers déposés au Fonds microcrédit (FM), à la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et à la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le mandat de madame Marianne Beauregard, représentante du secteur des institutions financières, vient à échéance et qu'il y a lieu de nommer un remplaçant;

CONSIDÉRANT que madame Émilie Bureau, qui occupe une fonction au sein d'une institution financière de notre région, a siégé plusieurs années sur le comité de la mesure de soutien au travail autonome (STA) d'Emploi-Québec, possède une connaissance du fonctionnement de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'expérience pertinente de madame Émilie Bureau pour siéger à titre de représentante du secteur des institutions financières au sein du comité d'analyse des mesures d'aide des dossiers déposés au Fonds microcrédit (FM), à la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et à la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la composition du comité d'analyse des mesures d'aide des dossiers déposés au Fonds microcrédit (FM), à la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et à la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse des mesures d'aide des dossiers déposés au Fonds microcrédit (FM), à la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et à la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) de la MRC des Maskoutains formulée lors de la réunion du 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au développement entrepreneurial et mentorat daté du 9 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE NOMMER madame Émilie Bureau, en remplacement de madame Marianne Beauregard, pour siéger au sein du comité d'analyse des mesures d'aide des dossiers déposés au Fonds microcrédit (FM), à la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et à la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) de la MRC des Maskoutains, et ce, pour les années 2020 et 2021, débutant à compter de la présente nomination et se terminant au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **DEMANDE DE SUBVENTION – MESURE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE (MADEES) – LES ATELIERS TRANSITION INC. – APPROBATION**

Rés. CA 20-06-71

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 15 000 \$ de *Les Ateliers Transition inc.* (NEQ : 1143110576) soumise au comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) afin de leur permettre de maximiser leur superficie de travail actuelle;

CONSIDÉRANT que cette demande de subvention cadre spécifiquement dans les paramètres de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) formulée lors de la réunion du 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au développement entrepreneurial et mentorat daté du 9 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ACCORDER une subvention de 15 000 \$ à *Les Ateliers Transition inc.* (NEQ : 1143110576) par l'entremise de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) de la MRC des Maskoutains afin de leur permettre de maximiser leur superficie de travail actuelle; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer tous les documents requis pour l'octroi de cette mesure d'aide; et

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC
(AARQ) – CONGRÈS – DIRECTEUR À L'AMÉNAGEMENT –
RÉSOLUTION – ABROGATION**

Rés. CA 20-06-72

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 20-02-32, adoptée par le comité administratif lors de la séance ordinaire du 25 février 2020, à l'effet d'autoriser l'inscription de monsieur Réal Campeau, directeur à l'aménagement, au congrès de l'*Association des aménagistes régionaux du Québec* qui aurait du avoir lieu les 22, 23 et 24 avril 2020, à Québec, au coût d'inscription de 467 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a, par la suite, été informée que ledit congrès a été annulé en raison des mesures gouvernementales prises pour éviter la propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que l'inscription et le paiement ont été faits;

CONSIDÉRANT l'annulation de cette inscription par les organisateurs de ce congrès ainsi que le remboursement reçu de cette inscription;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ABROGER la résolution numéro CA 20-02-32, adoptée par le comité administratif lors de la séance ordinaire du 25 février 2020 à toutes fins que de droits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. CA 20-06-73

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la rencontre à 18 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Magali Loisel, avocate et greffière